

N° 2- 2016/RAP-COM

R A P P O R T

de la commission spéciale chargée de rendre un avis sur le choix du délégataire dans le cadre de la délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation d'un port de plaisance dans la baie de Nouré

La commission spéciale chargée de rendre un avis sur le choix du délégataire dans le cadre de la délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation d'un port de plaisance dans la baie de Nouré s'est réunie sous la présidence du doyen d'âge, M. Aloisio Sako, le **vendredi 12 février 2016, à 14 heures**, en salle 140 de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- élection du président et du rapporteur de la commission ;
- examen des candidatures des délégataires au titre de la délégation de service public.

Étaient présents : Mmes Dambreville, Gargon, Sanmohamat et Sio-lagadec ainsi que MM. Lecourieux, Marchand, Muliakaaka, Sako, Sam et Ukeiwé.

L'administration était représentée par :

M. Kerjouan, secrétaire général de la province Sud ;
Mme Munkel, secrétaire général adjointe chargée de l'aménagement du territoire ;
Mme Peirano, directrice du foncier et de l'aménagement (DFA) ;
Mme Duprat, chargée d'étude à la direction du foncier et de l'aménagement (DFA) ;
Mme Jouan-ligne, directrice de l'équipement de la province Sud (DEPS) ;
Mme Colombet, chef du service administratif et financier de la direction de l'équipement (DEPS) ;
M. Launay, chef de service adjoint des études à la direction de l'équipement (DEPS) ;
M. Dehouck, responsable du bureau du budget et des procédures administratives de la direction de l'équipement (DEPS) ;
Mme Bastogi, directrice juridique et d'administration générale adjointe (DJA) ;
Mme Benito, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;
Mme Nafoui, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (DJA) ;
Mme Siaga, juriste (DJA).

En sa qualité de doyen d'âge, M. Sako a ouvert la réunion afin que le président et le rapporteur de la commission soient élus. Ainsi, le groupe Calédonie ensemble a proposé la candidature de Mme Sio-Lagadec au poste de présidente et le groupe Les Républicains a proposé la candidature de Mme Sanmohamat en qualité de rapporteure. Les intéressées ont été élues à l'unanimité.

En propos liminaires, Mme Sio-lagadec a souhaité que la composition de cette commission spéciale soit rappelée. A ce titre, Mme Bastogi a énuméré les membres composant la commission :

- Madame Sutita Sio-Lagadec, présidente, supplée par Monsieur Philippe Dunoyer ;*
- Madame Rusmaeni Sanmohamat, rapporteure, supplée par Madame Isabelle Lafleur ;*
- Monsieur Jean-Baptiste Marchand, supplée par Madame Nina Julié ;*
- Monsieur Silipeleto Muliakaaka, supplée par Madame Gyslène Dambreville ;*
- Monsieur Léonard Sam, supplée par Madame Marie-Françoise Hmeun ;*
- Monsieur Yoann Lecourieux, supplée par Madame Paule Gargon ;*
- Monsieur Roch Wamytan, supplée par Monsieur Aloisio Sako ;*
- Monsieur Eugène Ukeiwé, supplée par Monsieur Philippe Blaise.*

Mme Sio-lagadec a souhaité prendre connaissance des modalités de dépôt des candidatures. Mme Jouan-ligne a ainsi indiqué que la délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation d'un port de plaisance dans la baie de Nouré est parue dans Les Nouvelles Calédoniennes le 19 janvier dernier. Les candidats avaient jusqu'au 8 février 2016 pour proposer une offre constituée d'éléments permettant de vérifier les garanties professionnelles et financières des candidats, ainsi que leurs aptitudes à assurer la délégation de service public. Les pièces demandées étaient les suivantes :

- une déclaration d'intention de soumissionner ;*
- un certificat d'attestation prouvant que le candidat satisfait à ses obligations sociales et fiscales ;*
- un outil de présentation de l'entreprise avec référence ;*
- des pièces justificatives techniques et financières démontrant la capacité du candidat à exploiter ce service public ;*
- une attestation professionnelle permettant d'apprécier la capacité de ce candidat à exploiter ce service public.*

En réponse à Mme Sio-Lagadec et M. Lecourieux qui souhaitaient avoir des précisions sur la procédure d'examen des candidatures réceptionnées, Mme Münkkel a répondu que les enveloppes réceptionnées dans les délais impartis devaient être ouvertes au cours de la présente réunion afin d'examiner les pièces constitutives du dossier. Elle a également indiqué qu'une seule candidature avait, en l'espèce, été réceptionnée. Ainsi, dans l'hypothèse où ce dossier serait complet, la commission pourra décider d'autoriser le candidat à proposer une offre.

Un dossier d'appel d'offre, sera alors transmis au candidat d'ici une quinzaine de jours en vue d'obtenir un dossier technique comprenant la proposition de projet. Le délai accordé au candidat lui permettant de répondre sera d'environ un mois et demi à trois mois. Suite à l'examen de l'offre du délégataire par la commission, une phase de négociation obligatoire sera prévue avec le candidat. Le projet retenu sera soumis à une enquête publique qui s'étendra sur approximativement un mois. Il appartiendra enfin à l'assemblée de province de délibérer afin de valider le choix du candidat.

M. Kerjouan a ajouté en réponse à Mme Sio-lagadec, que l'offre étant très restreinte, la phase de négociation s'avèrera compliquée au vu du manque de concurrence pour ce type de projet.

M. Sam s'est interrogé sur la problématique de ne réceptionner qu'une seule candidature. M. Kerjouan a indiqué que ce cas s'était déjà présenté, notamment lors de la construction du dernier port de plaisance réalisé sous l'égide du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et que cela n'avait en aucun cas empêché le bon déroulement de la procédure.

Mme Jouan-ligne a ouvert l'enveloppe en précisant que l'anonymat avait été respecté puisque le pli ne portait aucune identification de l'entreprise. Elle a indiqué qu'il s'agissait de la candidature de la société Holding Cever Menaouer HCM. Après examen du dossier, il a été constaté le candidat présentait les garanties professionnelles et financières nécessaires pour présenter une offre.

La candidature a été soumise à l'approbation de la commission spéciale qui l'a retenue à l'unanimité.

Examen de la candidature :

La commission a retenu la candidature de la société Holding Cever Menaouer à l'unanimité (Mmes Dambreville, Gargon, Sanmohamat et Sio-lagadec ainsi que MM. Lecourieux, Marchand, Muliakaaka, Sako, Sam et Ukeiwé).

◆ ◆ ◆

**La présidente de la commission
spéciale chargée de rendre un avis sur
le choix du délégataire dans le cadre de
la délégation de service public pour
l'aménagement et l'exploitation d'un
port de plaisance dans la baie de Nouré**



[Signature]
Sutita Sio-Lagadec